

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018**  
Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

\*\*\*\*\*

Etaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme FERREIRA - M. VENDERBECQ - M. FOIREST - M. NAPIONE - Mme DENTINI - Mme TROUILLET - Mme BRASSART - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme ROBERT - M. DUFOUR - Mme CLOOTS - Mme HERLEM - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE

Absents excusés pouvoir: Mme HAZEBROUCK pouvoir Mme AGOSTINHO ONOFRE - Mme LEMAIRE pouvoir Mme GROUX - M. RAVAUD pouvoir Mme CLOOTS - M. PYCK pouvoir M. APARICIO - Mme TURQUET pouvoir M. REBEYROLLE

Absents excusés : M. JOB

Absents : M. GENSE - M. REAU

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

<b><u>En exercice</u> : 29</b>	<b><u>Présents</u> : 20</b>	<b><u>Pouvoirs</u> : 5</b>	<b><u>Votants</u> : 25</b>
<b>à partir de 20h52</b>	<b>Présents : 21</b>	<b>Pouvoirs 5</b>	<b>Votants : 26</b>
	<b>(arrivée de Mme MORTAGNE)</b>		

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande s'il y a des remarques suite à la communication du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté 18 voix pour, 7 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) ),

### Décisions du Maire

**Décision 2018-010 du 26 janvier 2018** : Convention cadre de mise à disposition de parcelles et locaux municipaux entre la ville de Beaumont-sur-Oise et l'association Les Amis de Beaumont : approbation

Le Maire de Beaumont sur Oise,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'approuver le principe d'un conventionnement avec l'association LES AMIS DE BEAUMONT sollicitant la mise à disposition à titre gracieux de parcelles et d'un local municipaux.

**Article 2 :**

I. D'adopter la convention cadre ayant pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition de ces parcelles et locaux municipaux.

**Article 3 :**

II. De signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**Article 4 :**

III. Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice Enfance, Jeunesse et Sports, Madame la Trésorière Principale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-011 du 1<sup>er</sup> février 2018 : Proposition de prestation entre l'Association Saint-Etienne de Meaux et la Commune de Beaumont-sur-Oise dans le cadre du projet classe de neige**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer une convention avec l'Association Saint-Etienne de Meaux pour l'organisation des prestations d'animation au Centre de Prémonval.

**ARTICLE 2 :**

De préciser que cette convention est conclue pour des prestations d'animation du lundi 12 février au vendredi 16 février 2018.

**ARTICLE 3 :**

Que la dépense soit affectée au BP 2018 de la commune.

**ARTICLE 4 :**

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Sport, Vie Associative et Affaires Scolaires, Monsieur le Chef du Service Affaires Scolaires, Vie Associative, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-012 du 24 janvier 2018 : Marché de fourniture et acheminement d'électricité pour des puissances supérieures à 36 KVA**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

La décision du Maire n° 2017-165 en date du 20 décembre 2017 attribuant le marché à procédure adaptée à la société TOTAL ENERGIE GAZ concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité est rapporté.

**ARTICLE 2 :**

De signer le marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité et tous les actes y afférents en application du décret n° 2016-360 du 25 mars

2016 avec la société TOTAL ENERGIE GAZ – 2, place Jean Millier – La Défense 6 – 92400 COURBEVOIE pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**ARTICLE 3 :**

Que les prix unitaires du marché sont fixés comme suit :

Nom	Adresse	Part fixe	Part consommation en € HT/MWh			
		€ HT/mois	HPH	HCH	HPE	HCE
GS JEAN ZAY	20, rue Jean Zay	0	65,91	45,67	47,17	34,33
GS LA FONTAINE BLEUE	rue du Murget	0	65,91	45,67	47,17	34,33
GS LOUIS ROUSSEL	Place Guy Moquet	0	65,91	45,67	47,17	34,33
GS PAULINE KERGOMARD	4, rue Canu	0	65,91	45,67	47,17	34,33
HOTEL DE VILLE	29, rue de Paris	0	65,91	45,67	47,17	34,33
ESPACE MUNICIPAL	12, rue Henri Padeloup	0	65,91	45,67	47,17	34,33
COMPLEXE SPORTIF	61, rue Voltaire	0	65,91	45,67	47,17	34,33
SALLE DES FETES LEO LAGRANGE	7, rue Léon Godin	0	65,91	45,67	47,17	34,33
MAISON DES ASSOCIATIONS J. LARIDAN	1, rue Duquesnel	0	65,91	45,67	47,17	34,33
CINEMA LE PALACE	6, avenue Anatole France	0	65,91	45,67	47,17	34,33
ATELIERS MUNICIPAUX	Chemin du vieux pont	0	65,91	45,67	47,17	34,33
STADE GILLES DEGENEVE	17, av Président Wilson	0	65,91	45,67	47,17	34,33
AIRE GENS DU VOYAGE	Chemin Près de Thury	0	65,91	45,67	47,17	34,33

Le montant annuel de la part énergie est estimé à 44 850,09 € HT basé sur des quantités consommées sur la période d'octobre 2016 à septembre 2017.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-013 du 2 février 2018 : Contrat entre Monsieur Dominique Renauld et la commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'ateliers à visée philosophique proposés à la bibliothèque municipale de Beaumont-sur-Oise**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat avec Monsieur Dominique Renauld pour ces interventions.



**ARTICLE 2 :**

De préciser que ce contrat est conclu pour la période allant de Janvier 2018 à Décembre 2018.

**ARTICLE 3 :**

Que la dépense soit affectée au BP 2016 de la commune.

**ARTICLE 4 :**

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la responsable de la Bibliothèque municipale, Madame la Trésorière Principale, sont chargées chacun en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-014 du 2 février 2018 : Marché de travaux de reprise de concessions funéraires dans le cimetière communal**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes y afférents en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec la société REBITEC NEC NECROPOLIS – 19, rue Galilée – 93100 MONTREUIL concernant le marché de travaux de reprise des concessions funéraires dans le cimetière communal.

**ARTICLE 2 :**

Précise que le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification de son attribution et pourra être reconduit tacitement 3 fois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Que le montant maximum annuel est de 90 000 € HT, soit un montant total de 360 000 € HT pour la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-015 du 12 février 2018 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un local de stockage au gymnase Henri Michel**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer la proposition de services relative à la mission complète de maîtrise d'œuvre pour la création d'un local de stockage au gymnase Henri Michel avec le groupement de maîtrise d'œuvre suivant :

Mandataire :

➤ Société ARHIPIADE  
36, avenue du Général Foy  
75008 PARIS

Co-traitant :

➤ PROJECTIM  
45 ; rue Vivien  
95270 LUZARCHES

**ARTICLE 2 :**

Précise que le montant provisoire de rémunération de la mission complète de maîtrise d'œuvre s'élève à 16 625,00 € HT, soit 19 950,00 € TTC, réparti entre les cotraitants comme suit :

	Montant en € HT	Montant en € TTC
ARCHIPIADE	7 082,25 €	8 498,70 €
PROJECTIM	9 542,75 €	11 451,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 625,00 €</b>	<b>19 950,00 €</b>

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-016 du 12 février 2018 : Convention cadre de mise à disposition d'équipements sportifs entre la ville de Beaumont-sur-Oise et l'association Beaumont Triathlon : approbation**

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE :

**Article 1 :**

□ D'approuver le principe d'un conventionnement avec l'association Beaumont Triathlon sollicitant la mise à disposition à titre gracieux d'un équipement à caractère sportif.

**Article 2 :**

□ D'adopter la convention cadre ayant pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition de ces équipements municipaux.

**Article 3 :**

□ De signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**Article 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice Enfance, Jeunesse et Sports, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-017 du 12 février 2018 : Convention cadre de mise à disposition de locaux municipaux entre la ville de Beaumont-sur-Oise et l'association Foyer Club de l'Amitié : approbation**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE :**

**Article 1 :**

☐ D'approuver le principe d'un conventionnement avec l'association FOYER CLUB DE L'AMITIE sollicitant la mise à disposition à titre gracieux d'un local municipal.

**Article 2 :**

☐ D'adopter la convention cadre ayant pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition de ces locaux municipaux.

**Article 3 :**

☐ De signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**Article 4 :**

☐ Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice Enfance, Jeunesse et Sports, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-018 du 14 février 2018 : Contrat d'assistance et de maintenance relatif au logiciel élections**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat d'assistance et de maintenance pour le logiciel Elections avec la société CEGID, dont le siège social est situé, 25-27 Rue d'Astorg, 75 008 PARIS.

**ARTICLE 2 :**

Le présent contrat est conclu pour une durée ferme d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

**ARTICLE 3 :**

Le montant du présent contrat est de 571,84 € HT annuel (soit 686,21 € TTC annuel).

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense au compte 6156-020 du budget de la ville.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-019 du 14 février 2018 : Contrat avec l'association « Les Couleurs De L'Art » pour la co-organisation de la journée intitulée « Peintres Dans Les Rues »**

**Vu l'article L 2122.22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De signer le contrat avec l'association « LES COULEURS DE L'ART » pour la co-organisation de la journée intitulée « *PEINTRES DANS LES RUES* » qui aura lieu le samedi 05 mai à partir de 8h30, dans les rues de la ville

### **ARTICLE 2 :**

Les dépenses afférentes à cette manifestation sont inscrites au B.P 2018.

### **ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-020 du 14 février 2018 : Relais assistants maternels – spectacle à destination des enfants accueillis par les ASSMAT (Assistants Maternels)**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

## DECIDE

### **Article 1 :**

De signer une convention avec l'Association « Le souffle des livres » – 196, Rue de Belleville 75020 PARIS – pour un spectacle d'un montant de 670,00 € TTC.

### **Article 2 :**

De confirmer que cette convention est conclue pour un spectacle présenté le Samedi 17 Mars 2018.

### **Article 3 :**

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

### **Article 4 :**

D'imputer la dépense globale au compte 6226-522 du budget Ville 2018.

### **Article 5 :**

Que Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance Jeunesse et Sport et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-021 du 19 février 2018 : Marché d'entretien, maintenance et réparation des installations d'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore, de la surveillance et des illuminations festives : avenant n° 1 – entreprise Elale-Citéos Sarcelles**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer avec la société ELALE-CITEOS SARCELLES l'avenant n° 1 relatif au marché d'entretien, maintenance et réparation des installations d'éclairage public, de signalisation tricolore, de la télésurveillance et des illuminations festives location qui a pour objet la prolongation du délai d'exécution entraînant une augmentation des prestations :

- Le délai d'exécution du marché initial est augmenté de deux mois ce qui porte la date de fin de marché au 30 avril 2018 (date initialement prévue le 28 février 2018).

- Cette prolongation du marché occasionne une reconduction des prestations pour une période de deux mois correspondant à 9 583,34 € HT fixant le nouveau montant du marché à 89 083,34 € HT pour 14 mois, ce qui engendre un écart de + 12,05 % par rapport au marché de base, décomposé comme suit :

	Montant initial du marché (pour 12 mois)	Montant de l'avenant (pour 2 mois)	Nouveau montant du marché (pour 14 mois)
Eclairage public	42 307,00	7 051,17	49 358,17
Armoires télésurveillance	15 193,00	2 532,17	17 725,17
Illuminations festives	22 000,00	0,00	22 000,00
<b>Total général en € HT</b>	<b>79 500,00</b>	<b>9 583,34</b>	<b>89 083,34</b>
<b>Total général en € TTC</b>	<b>95 400,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>106 900,00</b>

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-022 du 19 février 2018 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un skate park**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer la proposition de services relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un skate park avec la société ACTEON – 4, bis, rue de Villiers Adam – 95290 L'ISLE ADAM.

**ARTICLE 2 :**

Précise que le montant de la prestation est fixé à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-023 du 22 février 2018 : Centre d'Animation Jeunesse - chantiers éducatifs 2018**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'organiser un chantier éducatif dans le cadre du Centre d' Animation Jeunesse du 19 et 23 février 2018. L'effectif sera de 6 jeunes, âgés de 15 à 17 ans.

**Article 2 :**

En contrepartie de sa participation au chantier éducatif, chaque jeune épargnera l'équivalent de 25 euros par demi-journée de présence, de 9 heures à 12 heures et/ou de 14 heures à 17



heures. Cette épargne se transformera en « bourse » lui permettant de financer son séjour au ski à CHAMROUSSE prévu du 24 février au 3 mars 2017.

**Article 3 :**

D'imputer la dépense globale au compte 6228-422 du budget VILLE-2018.

**Article 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance Jeunesse et Sports, Madame la Trésorière Principale, sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-024 du 22 février 2018 : Don de livres entre le Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise et la commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'un partenariat avec la bibliothèque municipale de Beaumont-sur-Oise**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :**

De faire don des livres au Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise « Les Oliviers ».

**ARTICLE 2 :**

De préciser que ces dons sont attribués selon des modalités fixées par convention entre les deux parties, pour l'année 2018.

**ARTICLE 3 :**

De signer la convention correspondante et tous les actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, Madame la Responsable de la bibliothèque municipale, sont chargées chacun en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-025 du 22 février 2018 : Mission conseil en réduction des coûts concernant les taxes foncières acquittées par la collectivité**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer la lettre de mission et de conseil pour la réduction des coûts et la recherche d'économie concernant les taxes foncières acquittées par la collectivité avec la société JURICIA CONSEIL, dont le siège social est situé, 85 Avenue Roger Salengro 92 370 CHAVILLE.

**ARTICLE 2 :**

La présente lettre de mission est conclue pour une durée de 24 mois à la date de la signature.

**ARTICLE 3 :**

Le cabinet JURICIA CONSEIL ne peut prétendre à rémunération si aucune source d'économie n'est identifiée.

Les honoraires sont calculés selon un taux de partage de 30 % appliqué sur :

- Les dégrèvements et intérêts moratoires obtenus dans le délai de prescription.

- Deux années d'économies découlant de la modification des bases d'imposition du patrimoine du client, de la réduction ou du remboursement des taxes foncières

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense au compte 6288-020 du budget de la ville.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-026 du 22 février 2018 : Proposition de prestation entre la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise et la Commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre du projet spectacle de danse - Ecole Jean Zay**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat avec La Ligue de l'Enseignement du Vald'Oise concernant l'animation des ateliers de danse le 26 mars 2018.

**ARTICLE 2 :**

Que la dépense soit affectée au BP 2018 de la commune.

**ARTICLE 3 :**

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Sport, Vie Associative et Affaires Scolaires, Monsieur le Chef du Service Affaires Scolaires, Vie Associative, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-027 du 22 février 2018 : Convention entre le Centre équestre de Beaumont-sur-Oise et la Commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'un projet poney**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer une convention avec le Centre équestre de Beaumont-sur-Oise pour l'organisation de ce projet poney.

**ARTICLE 2 :**

De préciser que cette convention est conclue pour un cycle de 5 séances du lundi 30 avril au vendredi 08 juin 2018.

**ARTICLE 3 :**

Que la dépense soit affectée au BP 2018 de la commune.

**ARTICLE 4 :**

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Sport, Affaires Scolaires et Vie Associative, Monsieur le Chef du Service Affaires Scolaires, Sport, Vie Associative, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-028 du 28 février 2018 : Bail de courte durée entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'entreprise Remonte Pente**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure un bail, avec l'entreprise REMONTE PENTE, représentée par la gérante pour la location d'un local situé au 1<sup>er</sup> étage du 14 Rue de Paris, afin d'assurer les cours de soutien scolaire pendant les périodes scolaires et les vacances scolaires.

**ARTICLE 2 :**

Le présent bail est conclu pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018. Cette durée ne sera susceptible d'aucune reconduction automatique et expirera effectivement le 31 août 2018.

Il pourra toutefois être renouvelé, d'un commun accord entre les parties, une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée maximale de trois (3) années à compter de sa date d'effet initiale.

**ARTICLE 3 :**

Le montant du loyer est de 5 400 € semestriel payable à terme échu et trimestriellement.

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la recette aux comptes 752 et 7588 du budget de la ville

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-029 du 6 mars 2018 : Contrat de mise à disposition à titre gracieux du matériel de prêt « système Prodose »**

**Le Maire de Beaumont sur Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat de mise à disposition à **titre gracieux** du matériel de prêt « système Prodose » avec la société ADELYA TERRE D'HYGIÈNE – 10-14 rue de la Pâtüre- 95870 BEZONS Cedex.

**ARTICLE 2 :**

De confirmer que le contrat de mise à disposition à **titre gracieux** du matériel « système Prodose » en restauration scolaire est pour une période de 3 ans minimum après acceptation.

**ARTICLE 3 :**

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-030 du 8 mars 2018 : Contrat de cession de droit de représentation du spectacle de l'orchestre de chambre Alexandre Stajic et fixation de tarifs**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat de cession avec la troupe « L'ORCHESTRE DE CHAMBRE Alexandre STAJIC » pour la programmation du spectacle « *PIERRE ET LE LOUP* » qui aura lieu le vendredi 06 avril 2018 à partir de 14h pour les scolaires, et à 20h45 pour le tout public, au cinéma Le Palace.

**ARTICLE 2 :**

De fixer les tarifs d'entrée au spectacle comme suit :

- 15 € par personne : tarif plein
- 10 € par personne : tarif Comités d'entreprise
- 10 € par personne : jeunes de moins de 18 ans, étudiants, familles nombreuses, retraités, demandeurs d'emploi, sur présentation d'un justificatif.
- 7 € par personne : jeunes détenteurs du « PASS CULTURE », sur présentation de la carte
- Gratuité par enfant accompagné de ses parents et ayant assisté à la séance proposée aux scolaires le vendredi 06 avril à 14h.

**ARTICLE 3 :**

Les dépenses afférentes à cette manifestation sont inscrites au B.P 2018.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-031 du 13 mars 2018 : Contrat entre Madame Audrey BOSTON et la commune de Beaumont-sur-Oise dans le cadre d'ateliers manga proposés à la bibliothèque municipale de Beaumont-sur-Oise**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat avec Madame Audrey BOSTON, pour les interventions ci-dessus.

**ARTICLE 2 :**

De préciser que ce contrat est conclu pour le samedi 17 mars 2018.

**ARTICLE 3 :**

Que la dépense soit affectée au BP 2018 de la commune.

**ARTICLE 4 :**

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, Madame la Responsable de la bibliothèque municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2018-032 du 13 mars 2018 : Contrat entre l'Association Agence France Promotion et la commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre du spectacle « Berceau-Bateau » proposé à la bibliothèque municipale de Beaumont-sur-Oise**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat avec Madame Vanessa FORMENT, Présidente de l'Association AGENCE FRANCE PROMOTION.

**ARTICLE 2 :**

De préciser que ce contrat est conclu pour le samedi 12 mai 2018.

**ARTICLE 3 :**

Que la dépense soit affectée au BP 2018 de la commune.

**ARTICLE 4 :**

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, Madame la Responsable de la bibliothèque municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**DELIBERATIONS**

**2018-024 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL VILLE : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 8 contre (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	2 974 270,61	013	Atténuations de charges	217 141,58
012	Charges de personnel	5 208 519,48	70	Produit des services	579 862,83
014	Atténuations de produits	487 703,00	73	Impôts et taxes	7 060 607,46
65	Autres charges de gestion courante	793 118,98	74	Dotations et Participations	3 611 692,51
66	Charges financières	128 679,41	75	Autres produits de gestion courante	401 510,42
67	Charges exceptionnelles	5 211,70	76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements et provisions		77	Produits exceptionnels	177 320,53
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opération d'ordre entre section	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	296 484,32			
<b>TOTAL</b>		<b>9 893 987,50</b>	<b>TOTAL</b>		<b>12 048 135,33</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	3 237 357,14
16	Emprunts et dettes assimilées	369 666,78	13	Subventions d'investissement	977 850,24
20	Immobilisations incorporelles	174 145,76	16	Emprunts et dettes assimilées	501 782,30
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	403 912,48	21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	3 335 375,70	23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers, réserves	23 309,84	18	Compte de liaison	
18	Comptes de liaison		26	Participations et créances	
26	Participations et créances		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	
020	Dépenses imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	296 484,32
040	Opérations d'ordre entre sections		041	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL</b>		<b>4 306 410,56</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 013 474,00</b>

Soit :

	Résultat exercice précédent (2016)	Résultat 2017	Résultat cumulé
Fonctionnement	197 145,83	2 154 147,83	2 351 293,66
Investissement	-459 272,52	707 063,44	247 790,92
<b>Total</b>	<b>-262 126,69</b>	<b>2 861 211,27</b>	<b>2 599 084,58</b>

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2017 :	2 154 147,83 €
- Résultat d'investissement 2017 :	707 063,44 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 2017 :	2 351 293,66 €
- Résultat d'investissement cumulé 2017 :	247 790,92 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>2 599 084,58 €</b>

## **2018-025 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - VILLE - EXERCICE 2017 : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 8 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1)– M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**



**Article unique :**

**D'approuver** le compte de gestion du budget principal de la Ville relatif à l'exercice 2017, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

**2018-026 FINANCES - BUDGET 2018 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 : DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 2 contre (Mme CLOOTS (+1) ), 6 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique :**

**De confirmer** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2018 du résultat cumulé 2017 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) :	200 000 €
- Section d'investissement : compte 1068 (recette) :	2 151 293.66 €
- Section d'investissement : compte 001 (recette) :	247 790.92 €
<b>Total :</b>	<b><u>2 599 084.58 €</u></b>

**2018-027 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2018 – VILLE : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 8 contre (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1)– M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'approuver** budget primitif 2018 du budget principal de la Ville, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :	11 595 910.60 €
Section d'investissement :	7 993 387.13 €

**2018-028 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE CINEMA « LE PALACE » : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 8 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le Compte administratif 2017 du budget annexe du Cinéma « Le Palace » - arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	91 797,08	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	152 403,48	70	Produit des services	71 554,50
014	Atténuations de produits	4 826,00	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	6 931,35	74	Dotations et Participations	195 760,46
66	Charges financières	4 877,27	75	Autres produits de gestion courante	11 956,87
67	Charges exceptionnelles	310,00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	8 221,67
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	15 777,47	042	Opération d'ordre entre section	
<b>TOTAL</b>		<b>276 922,65</b>	<b>TOTAL</b>		<b>287 493,50</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	14 238,06	10	Dotations et fonds divers	2 005,72
20	Immobilisations incorporelles	708,00	13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	37 417,63	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	15 777,47
<b>TOTAL</b>		<b>52 363,69</b>	<b>TOTAL</b>		<b>17 783,19</b>

Soit :

	Résultat exercice précédent (2016)	Résultat 2017	Résultat cumulé
Fonctionnement	4 575,51	10 570,85	15 146,36
Investissement	36 143,28	-34 580,50	1 562,78
<b>Total</b>	<b>40 718,79</b>	<b>-24 009,65</b>	<b>16 709,14</b>

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2017 : 10 570.85 €
  - Résultat d'investissement 2017 : -34 580.50 €
  - Résultat de fonctionnement cumulé 2017 : 15 146.36 €
  - Résultat d'investissement cumulé 2017 : 1 562.78 €
- Résultat de clôture 2017 : 16 709.14 €**

**2018-029 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –  
BUDGET ANNEXE CINEMA « LE PALACE » - EXERCICE 2017 :  
ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 8 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'approuver** le compte de gestion du budget annexe du Cinéma Le Palace relatif à l'exercice 2017, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont-sur-Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

**2018-030 FINANCES - BUDGET 2018 CINEMA « LE PALACE » - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 : DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 8 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique :**

**De confirmer** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2018 du résultat cumulé 2017 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 15 146.36 €
  - Section d'investissement : compte 001 (recette) : 1 562.78 €
- Total : 16 709.14 €**

**2018-031 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE CINEMA LE PALACE : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 8 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique:**

**D'approuver** le budget primitif 2018 du budget annexe du Cinéma Le Palace, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 290 533.00 €  
Section d'investissement : 42 000.00 €

**2018-032 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 8 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le compte administratif 2017 du budget annexe du Service Eau et Assainissement arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	157 499,73	70	Produit des services	406 341,44
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	
66	Charges financières	3 085,63	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	102 130,99	042	Opération d'ordre entre section	30 267,55
<b>TOTAL</b>		<b>262 716,35</b>	<b>TOTAL</b>		<b>436 608,99</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations et fonds divers	163 278,82
16	Emprunts et dettes assimilées	11 047,11	13	Subventions d'investissement	40 903,00
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	34 085,00
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	58 651,73	23	Immobilisations en cours	
18	Comptes de liaison		18	Compte de liaison	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections	30 267,55	040	Opérations d'ordre entre sections	102 130,99
041	Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL</b>		<b>99 966,39</b>	<b>TOTAL</b>		<b>340 397,81</b>

Soit :

	Résultat exercice précédent (2016)	Résultat 2017	Résultat cumulé
Fonctionnement	20 000,00	173 892,64	193 892,64
Investissement	277 163,55	240 431,42	517 594,97
<b>Total</b>	<b>297 163,55</b>	<b>414 324,06</b>	<b>711 487,61</b>

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2017 : 173 892.64 €
- Résultat d'investissement 2017 : 240 431.42 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 2017 : 193 892.64 €
- Résultat d'investissement cumulé 2017 : 517 594.97 €
- Résultat de clôture 2017 : 711 487.61 €**

**2018-033 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –  
BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE  
2017 : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 8 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'approuver** le compte de gestion du budget annexe du Service Eau-Assainissement relatif à l'exercice 2017, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont-sur-Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

**2018-034 FINANCES - BUDGET 2018 – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017: DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 8 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique :**

**De confirmer** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2018 du résultat cumulé 2017 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 20 000 €
  - Section d'investissement : compte 1068 (recette) : 173 892.64 €
  - Section d'investissement : compte 001 (recette) : 517 594.97 €
- Total : 711 487.61 €**

**2018-035 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 8 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article unique:**

**D'approuver** le budget primitif 2018 du budget annexe du Service Eau et Assainissement, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 430 268.00 €  
Section d'investissement : 1 312 442.04 €

**2018-036 FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR ANNEE 2017 : MONTANT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour, 2 abstentions (Mme TROUILLET – M. DEPATIN), 1 contre (M. DUFOUR),

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'attribuer** l'indemnité de conseil au comptable du Trésor selon les modalités suivantes :

- Bénéficiaire : Martine VINTZEL
- Période : du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017
- Taux : 100 %
- Montant brut : 1 710,60 €
- Montant net : 1 547,59 €



**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget principal de la collectivité.

**2018-037 FINANCES – RECETTES - TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX 2018**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article unique :**

**De voter** les taux de contributions directes au titre de l'exercice budgétaire 2018, comme suit :

<b>Désignation des taxes :</b>	<b>Taux</b>
Taxe d'Habitation	20,76%
Taxe Foncier Bâti	19,63%
Taxe Foncier non Bâti	43,14%

**2018-038 FINANCES LOCALES – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS (+1) ),

**Décide :**

**Article 1 :**

**De fixer** le taux de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

**Article 2 :**

**De revaloriser** automatiquement le taux chaque année par application à la fois :

- De la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal
- De l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

**2018-039 FINANCES LOCALES – REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS (+1) ),

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'instaurer** la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à la redevance.



**Article 2 :**

**De fixe** le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

**2018-040 FINANCES : SUBVENTIONS COMMUNALES 2018 : ATTRIBUTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 5 abstentions (M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE), 2 non-participations au vote (M. TESNIERES (membre de l'association AC Nord 95) – Mme HERLEM (membre du Cercle Beaumontois du Patrimoine) ),

**Décide :**

**Article 1 :**

**De voter** les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau détaillé, joint au Budget primitif 2018

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense est inscrite au Budget Principal de la Ville.

**2018-041 FINANCES LOCALES - SUBVENTION - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR L'AIDE A LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE BEAUMONT-SUR-OISE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** la convention entre l'Etat et la commune de Beaumont-sur-Oise, gestionnaire de l'aire d'accueil de Beaumont, visant à bénéficier au titre de l'année 2018 de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, dite « ALT 2 » dans les conditions proposées.

**Article 2 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout avenant à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**2018-042 FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté :

D.E.T.R. 2018			
Dépenses		Subventions	
Projet 1 « mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public » 130 584,00 € TTC (Soit 108 820 € HT) <i>Nota : certaines prestations ne sont pas soumises à la TVA.</i>		Subvention de l'Etat DETR catégorie 6 « Accessibilité » (40 % du montant HT des travaux)	40 %  43 528,00 €
Projet 2 « Travaux de sécurisation des bâtiments scolaires » 129 999,60 € TTC (Soit 108 333 € HT)		Subvention de l'Etat DETR catégorie 8 « Dispositifs de sécurité » (25 % du montant HT des travaux)	25 %  27 083,25 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>260 583,60 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>70 611,25 €</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)=            Montant des travaux TTC – subventions</b>			<b>189 972,35 €</b>

**Article 2 :**

**De présenter** un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public et des travaux de sécurisation des bâtiments scolaires sur la commune.

**Article 3 :**

**De dire que** les crédits sont inscrits en investissement au BP 2018.

**Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

**Article 5 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

**2018-043** **FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL DE L'ETAT (FSIL) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT VACANT, SIS 7 RUE LEON GODIN**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 6 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté :



**DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT SUR LA COMMUNE  
pour les travaux de réhabilitation du logement vacant à Léo LAGRANGE**

Dépenses		Subventions	
Réhabilitation du logement vacant Léo LAGRANGE Montant TTC des travaux 90 000,00 € (Soit 75 000,00 € HT)		Subvention de l'Etat Soutien à l'investissement local	à 80 % 60 000,00 €
<b>Total des dépenses TTC</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>60 000,00€</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions</b>			<b>30 000,00</b>

**Article 2 :**

**De présenter** un dossier de demande de subvention au titre du dispositif de Soutien Public à l'Investissement Local mis en place par l'Etat pour les travaux de réhabilitation du logement vacant à côté de la salle Léo Lagrange, rubrique « développement de l'offre de logement sur la commune ».

**Article 3 :**

**De dire que** les crédits seront inscrits en investissement au BP 2018.

**Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

**Article 5 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2018-044      FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LES TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté :



<b>DISPOSITIF Equipements Sportifs de proximité de la Région Ile de France pour les travaux de création d'un local de stockage au gymnase H MICHEL</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Subventions</b>	
Montant TTC des travaux 328 320 € (Soit 273 600 € HT)		Aide Régionale, Travaux sur Equipements Sportifs de proximité  10 %	27 360 €
		Subvention du Conseil Départemental du Val d'Oise  37 %	101 232 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>328 320 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>128 592 €</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions</b>			<b>199 728 €</b>

**Article 2 :**

**De présenter** un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour des travaux d'amélioration et de réhabilitation du gymnase Henri Michel, rubrique Equipements Sportifs de proximité.

**Article 3 :**

**De dire que** les crédits seront inscrits en investissement au BP 2018.

**Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

**Article 5 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2018-045** **FINANCES LOCALES-SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL DE L'ETAT (FSIL) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE JEAN ZAY – ABORDS DU COLLEGE JACQUES MONOD, ET DE LA RUE DE LA CROIX DES BANNIS – ABORDS DE L'ECOLE JEAN ZAY ET RUE VOLTAIRE.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté :



**DISPOSITIF AMELIORATION DE SECURITE ET DE MOBILITE DES PIETONS pour les travaux d'aménagement rue Jean Zay, rue de la Croix des Bannis et rue Voltaire**

Dépenses		Subventions	
Rue Jean Zay – Abord du collège	Aide Départementale ARCC - ECOLE, Plafond des dépenses 80 000 €	50 %	40 000,00 €
Montant TTC des travaux 102 104,24 € (Soit 85 086,87 € HT)			
Rue de la Croix des Bannis – Abord de l'école Jean ZAY	Subvention du Conseil Régional d'Ile de France Sécurité Routière		28 029,50 €
Montant TTC des travaux 72 480,95 € (Soit 60 400,79 € HT)	Subvention du Conseil Régional d'Ile de France Sécurité Routière	70%	42 280,55 €
	Subvention de l'Etat Soutien à l'investissement local	10%	6 040,08 €
Rue Voltaire	Aide Départementale ARCC - VOIRIE, Plafond des dépenses 200 000 € avec Pondération fiscale		54 000,00€
Montant TTC des travaux 270 955,69 € (Soit 225 796,41 € HT)	Subvention de l'Etat Soutien à l'investissement local	53%	119 672,10€
<b>Total des dépenses TTC</b>	<b>445 540,88 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>290 022,23€</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions</b>			<b>155 518,65</b>

**Article 2 :**

**de présenter** un dossier de demande de subvention au titre du dispositif de Soutien Public à l'Investissement Local mis en place par l'Etat pour les travaux d'aménagement sécuritaire rue Jean Zay face à l'entrée du collège Jacques Monod, rue de la Croix des Bannis face à l'entrée de l'école Jean Zay et rue Voltaire, rubrique « Amélioration et sécurisation de la mobilité des piétons».

**Article 3 :**

**De dire que** les crédits seront inscrits en investissement au BP 2018.

**Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

**Article 5 :**



D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2018-046      FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN SKATE PARK**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté :

<b>DISPOSITIF Equipements Sportifs Structurants de la Région Ile de France pour les travaux de création d'un skatepark</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Subventions</b>	
Montant TTC des travaux 76 615,20 € (Soit 63 846 € HT)		Aide Régionale, Travaux sur Equipements Sportifs Structurants	15 % 9 576,90 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>76 615,20 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>9 576,90 €</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions</b>			<b>67 038,30 €</b>

**Article 2 :**

**De présenter** un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour des travaux de création d'équipement extérieur de type Skate park, rubrique Equipements Sportifs Structurant.

**Article 3 :**

**De dire que** les crédits seront inscrits en investissement au BP 2018.

**Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

**Article 5 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2018-047      MARCHES PUBLICS : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS (+1) ), 6 contre (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),



Décide :

**Article unique :**

D'adopter le règlement intérieur de la commande publique modifié qui abroge et remplace le règlement adopté par délibération du conseil municipal n° 2014-098 du 25 septembre 2014.

**2018-048 MARCHES PUBLICS : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ RELATIF A L'ENTRETIEN MENAGER ET NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT N° 1 : NETTOYAGE ET HYGIENE DES LOCAUX COMMUNAUX**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 6 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE),

Décide :

**Article unique :**

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 concernant le lot n° 1 (nettoyage et hygiène des locaux communaux) relatif au marché d'entretien ménager et nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la société ESSI CORAIL.

**2018-049 COMMANDE PUBLIQUE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS DE BEAUMONT-SUR-OISE EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ AYANT POUR OBJET LA PREPARATION ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE : AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

**Article 1 :**

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à conclure et à signer la présente convention de groupement de commandes avec le CCAS de Beaumont-sur-Oise en vue de la passation d'un marché ayant pour objet la préparation et la livraison de repas en liaison froide.

**Article 2 :**

De dire / De ne pas dire que celle-ci entrera en vigueur dès sa signature par les membres constituant le groupement.

**2018-050 DOMAINE ET PATRIMOINE : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – FIXATION DE L'INDEMNITE 2018 POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

**Article 1 :**

De fixer pour l'année 2018, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale Saint-Laurent à 479,86 €.

**Article 2 :**

**De dire** que la dépense est inscrite au budget principal 2018 de la commune.

**2018-051 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ALBIREO 95**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article unique:**

**De désigner** Monsieur David VENDERBECQ en qualité de représentant du Conseil municipal auprès du Conseil d'Administration de l'association « Albireo 95 ».

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.



*Nathalie GROUX*  
Le Maire  
Nathalie GROUX